

Marguerite Barankitse justifie son absence à son procès au Burundi

Deutsche Welle, 05.02.2020 Cette humanitaire burundaise et une dizaine de co-accusés en exil, sont jugés par la Cour suprême. Le procès ouvert ce mardi (04.02.2020) s'inscrit dans le dossier du 1er Pénal Spécial (RPS 100). Les griefs sont lourds.

Leur procès a démarré ce mardi (04.02.2020) devant la Cour suprême du Burundi. Douze acteurs de la société civile et opposants au troisième mandat du président Pierre Nkurunziza sont poursuivis pour participation ou coopération au coup d'Etat manqué de mai 2015. Ils sont aussi accusés d'avoir assassiné des membres des forces de l'ordre et des civils et d'avoir détruit et dégradé plusieurs édifices. Mémoire et lettre ouverte Les accusés, tous des Burundais en exil, ont cosigné une lettre ouverte adressée au président de la Cour suprême lui demandant d'éviter une instrumentalisation de la justice. Au nombre des signataires figure l'humanitaire Marguerite Barankitse (encore appelée Maggie), fondatrice de l'ONG Maison Shalom. Elle se dit étonnée des accusations formulées, d'autant plus qu'elle est juste intervenue en tant qu'une humanitaire. "Quand je me suis retrouvée sur la liste des putschistes, je n'ai pas compris", affirme Marguerite Barankitse. "J'ai des larmes aux yeux, on perd des vies", s'alarme la militante des droits de l'Homme qui espère aussi que le mémorandum qu'elle a cosigné avec ses co-accusés permettra au président de la Cour suprême de "se mettre du côté de l'intégrité". Absence au procès Au sujet de l'impossibilité pour elle, de se présenter physiquement au procès, tout comme d'ailleurs les autres personnes poursuivies, Marguerite Barankitse explique qu'aucun avocat n'a accepté de prendre ce dossier en charge. Elle dit personnellement craindre pour sa vie, tant que le système actuel est en place. "On va vers la mort", affirme-t-elle tout en appelant la communauté internationale à ne pas rester silencieuse devant cette situation. Un collectif d'avocats du groupe d'intervention judiciaire SOS-Torture en Afrique a également publié une lettre ouverte destinée au procureur de la Cour suprême burundaise. Ce collectif, dont est membre l'avocat burundais Arnel Niyongere, également poursuivi, propose à la cour, si celle-ci tient au procès, d'envoyer une commission rogatoire pour entendre les coaccusés dans leur lieu d'exil, vu le risque qu'ils encourent en répondant physiquement au procès intenté contre eux dans leur pays. Écouter l'interview de Marguerite Barankitse sur Deutsche Welle